

Pour les avocats: signez numériquement les contrats, les accords de confidentialité et les procurations en toute simplicité.

Vos avantages

- **Travailler plus efficacement.** Sans papier, en gagnant du temps et sans rupture de média.
- **Réduire les coûts.** Plus besoin d'imprimer et d'envoyer.
- **Renforcer la sécurité.** Authenticité et intégrité garanties: la signature provient de l'expéditeur connu, le document n'a pas été modifié.
- **Améliorer l'empreinte carbone.** Sans papier et écologique.
- **Prêt pour l'avenir.** Pour le développement d'autres services numériques de confiance.

Normes de sécurité



La signature est conforme à la législation suisse SCSE.



Les données sont conservées à 100% en Suisse.



La protection des données est régie par la LPD et le RGPD.

Le modèle de signature adapté à vos besoins

Service Web de Signature

La solution idéale pour les cabinets qui souhaitent accélérer leurs processus au moyen de la signature électronique et se lancer dès aujourd'hui – **sans aucun effort d'intégration.**

Vous téléchargez facilement des documents via un navigateur Web. Vous payez de manière flexible par carte de crédit ou sur facture. Avec en plus une offre exclusive pour les nouveaux clients ou pour essayer la solution sans engagement: **5 signatures gratuites**

[Commencer maintenant](#)

Solution d'intégration

La solution idéale pour les cabinets qui traitent un grand volume de signatures et qui **souhaitent une discrétion maximale** – Vos documents restent dans votre environnement informatique (On-Premise) si nécessaire, ce qui facilite le respect de vos exigences en matière de conformité et de sécurité.

Grâce à notre interface, vous intégrez facilement la signature électronique dans vos systèmes et processus existants.

[En savoir plus](#)

Prenez rendez-vous pour des conseils personnalisés. Nous sommes là pour vous.



sales@swissign.com



+41 848 77 66 55



swissign.com/signing

Justitia 4.0 arrive – mais la signature qualifiée reste indispensable

Le projet «Justitia 4.0» a pour objectif de réduire les masses de papier dans la justice suisse. La justice doit se numériser tout en continuant à être sécurisée.

En l'état actuel des choses, la signature des documents au moyen d'une signature électronique qualifiée (SEQ) est obligatoire pour pouvoir soumettre un document à un tribunal. Cela deviendra obsolète à l'avenir en raison d'une nouvelle procédure d'authentification.

Comme la plateforme Justitia 4.0 traite uniquement de la communication entre les avocats et les tribunaux, **les signatures numériques restent indispensables** pour faire avancer la transformation numérique des cabinets. Car tous les documents (internes ou externes) qu'ils signent aujourd'hui à la main peuvent également être signés numériquement:

- ✓ **Documents liés au processus:**
plaintes, accords, procurations
- ✓ **Documents liés au mandat:**
accords de mandat, accords sur les honoraires, accords de confidentialité
- ✓ **Documents contractuels:**
contrats d'achat, de location ou de travail, contrats de société, contrats de succession
- ✓ **Documents notariés et administratifs:**
authentifications, assermentations
- ✓ **Documents internes:**
contrats liés au cabinet, directives de protection des données

Vous ne savez pas comment intégrer la signature numérique dans le quotidien de votre cabinet? Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

Prenez rendez-vous pour des conseils personnalisés. Nous sommes là pour vous.